

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE GLANVILLE

404 route de Bourgeauville
14950 Glanville
02 31 64 16 63
mairie.glanville@wanadoo.fr

ASP DE GLANVILLE

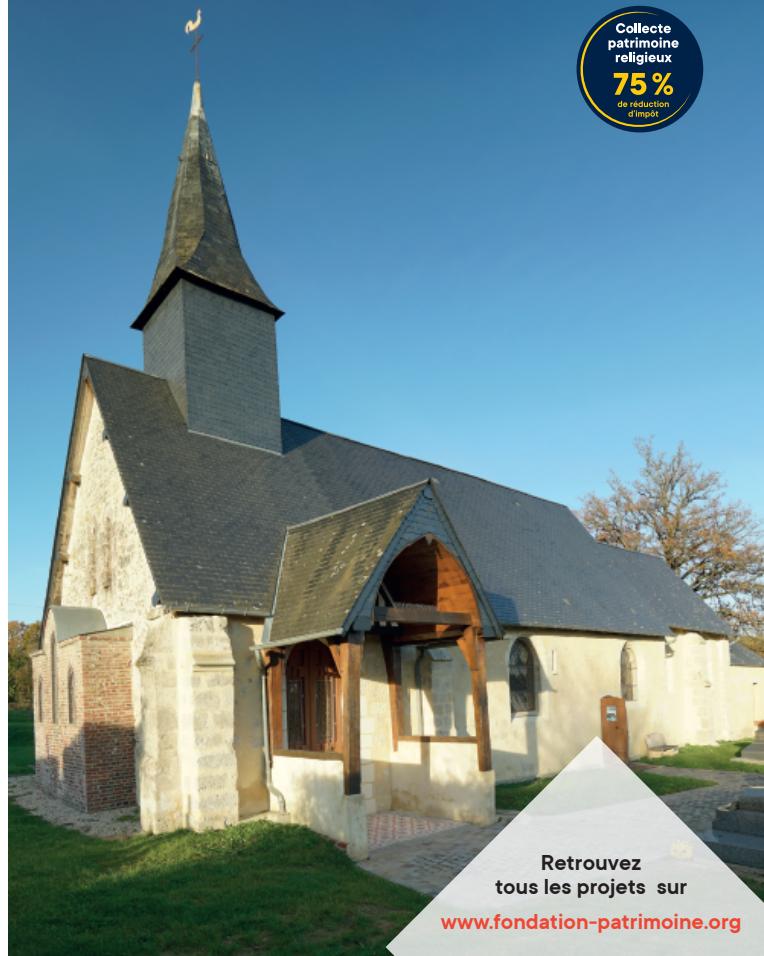


► Je donne !

Pour la restauration de

l'église de Glanville
Calvados (14)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Charles Delcourt - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Une 9e opération de collecte pour restaurer l'église

◆◆ UN PEU D'HISTOIRE

Située dans le Pays d'Auge non loin de Pont-l'Evêque, l'église de Glanville domine un paysage typiquement augeron. Le chœur, partie la plus ancienne, remonte au XIIème siècle. Il conserve des croisées d'ogives qui retombent sur des chapiteaux à crochets et à feuilles. Des traces de peintures murales apparaissent encore sous l'enduit. A l'intérieur, un autel principal est surmonté de son retable, avec un tableau représentant l'Annonciation, daté des XVIIème et XVIIIème siècles. Aujourd'hui, l'église Notre Dame de la Nativité a retrouvé son retable tout resplendissant, grâce à la mobilisation de tous. En 2018, il a été inauguré avec sa bénédiction par le Père Verrier. Les deux autels secondaires sont finement ouvragés, en bois fruitier. Un très beau pied en bois polychrome du XVIIIème siècle, une chaire à prêcher, de précieux ornements sacerdotaux des chaperons et torchères de Charitons complètent cet ensemble.

◆◆ UNE RESTAURATION DEPUIS 2010

Depuis 2010, la commune de Glanville, grâce au partenariat tripartite avec la Fondation du patrimoine et l'Association de sauvegarde du Patrimoine de Glanville, a entrepris les travaux de restauration de l'église :



couverture de la sacristie, assainissement et drainage du pignon ouest et de la façade nord, protection des vitraux, maçonnerie du fond de la nef, charpente et couverture du clocher, couverture de la sacristie et de la nef, porche de l'entrée principale, maçonnerie extérieure des façades, sans oublier la restauration du retable et de son maître autel.

◆◆ UNE 9E TRANCHE DE TRAVAUX

Suite au diagnostic établi en mai 2025 et à la recherche de polychromie réalisée en 2019, il est urgent de remédier à divers désordres (fissures au niveau des voûtes intérieures du chœur et de l'arche triomphale) par la restauration de la maçonnerie intérieure et la mise en lumière de la polychromie, uniquement au niveau des nervures des voûtes, avec le déplacement temporaire des autels latéraux et des stalles des Charitons. D'autre part, il faut prévoir des travaux connexes urgents tels que la restauration de fonts baptismaux, de la chaire, du tranchis mur nef-chœur en extérieur, de la toiture nef nord.

Montant des travaux	140 876€
Objectif de collecte	50 000€
Début des travaux	2025

Crédit photos © Commune de Glanville

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Glanville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/2327

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église de Glanville**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficiai d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre